

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

BOFIP-RHO-22-0622 du 15/02/2022

Arrêté du 9 février 2022

ARRÊTÉ PORTANT AFFECTATION D'ADMINISTRATRICES DES FINANCES PUBLIQUES

Bureau RH-1B

RÉSUMÉ

Cet arrêté porte affectation d'administratrices des Finances publiques.

Date d'application : Premier semestre 2022

DOCUMENTS À ABROGER

Néant

SOMMAIRE

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT AFFECTATION D'ADMINISTRATRICES DES FINANCES PUBLIQUES.....3

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT AFFECTATION D'ADMINISTRATRICES DES FINANCES PUBLIQUES



*Liberté
Égalité
Fraternité*



ARRÊTÉ

portant affectation d'administratrices des Finances publiques

**LE MINISTRE DÉLÉGUÉ AUPRÈS DU MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA RELANCE,
EN CHARGE DES COMPTES PUBLICS,**

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 modifié relatif au statut particulier des administrateurs des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2019-1594 du 31 décembre 2019 relatif aux emplois de direction de l'État ;

Vu l'arrêté du 30 avril 2020 pris en application de l'article 62 du décret n° 2019-1594 du 31 décembre 2019 relatif aux emplois de direction de l'État ;

Vu l'arrêté du 3 juin 2020 fixant les modalités de recrutement des emplois de direction de l'État relevant de la Direction générale des Finances publiques ;

Vu la demande des intéressées.

ARRÊTE :

Article premier

M^{me} Géraldine RICHARD, administratrice des Finances publiques, 4^e échelon, actuellement mise à disposition auprès de la mission France relance, est affectée dans le département du Morbihan.

Article 2

M^{me} Estelle GENDRON, administratrice des Finances publiques, 3^e échelon, actuellement affectée à la Direction des services informatiques d'Île-de-France, est affectée dans le département de la Meuse.

Article 3

Le présent arrêté prendra effet à compter de la date d'installation des intéressées qui sera fixée par le directeur général des Finances publiques.

Article 4

Le directeur général des Finances publiques est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au bulletin officiel des Finances publiques, section ressources humaines et organisation.

FAIT À PARIS, LE 9 FÉVRIER 2022
POUR LE MINISTRE ET PAR DÉLÉGATION,
L'ADMINISTRATRICE DES FINANCES PUBLIQUES,
CHEFFE DU BUREAU RH-1B PAR INTÉRIM,

MARIE-ÉLISABETH GOULLIN

BOFiP

Direction générale des Finances publiques

Directeur de publication : Jérôme Fournel

ISSN 2268-0756